

Commentaire politique – Berne, le 3 septembre 2026

Assurer la révision des tarifs ambulatoires sur la base de données fiables

La FMH prend au sérieux les préoccupations exprimées par mfe dans son communiqué de presse du 3 septembre 2026 concernant la situation tarifaire des médecins généralistes. La médecine de famille et la pédiatrie sont les piliers d'une prise en charge médicale durable de haute qualité. La FMH partage cette volonté de les renforcer dans le cadre de la révision tarifaire.

Or, pour l'instant, la FMH ne dispose pas encore de données suffisamment solides pour pouvoir évaluer de manière fiable l'impact du nouveau système tarifaire TARDOC sur chacune des disciplines ; les médecins ne l'appliquant que depuis le 1^{er} janvier 2026.

La révision tarifaire vise des tarifs fixés d'après les règles applicables en économie d'entreprise et structurés de manière appropriée pour tous les médecins. Si des données fiables montrent des évolutions négatives, celles-ci devront être corrigées de manière ciblée, selon le principe de causalité, en collaboration avec les partenaires tarifaires, comme le prévoient les conditions-cadres du Conseil fédéral et la convention des partenaires tarifaires.

L'évolution des coûts est une priorité pour les décideurs politiques ; c'est aussi la raison pour laquelle ils ont imposé une introduction du tarif neutre en termes de coûts aux partenaires tarifaires. Le Conseil fédéral a également posé une limite stricte à la hausse annuelle de l'ensemble des coûts, même si celle-ci est influencée par de nombreux facteurs sur lesquels les médecins n'ont aucune prise.

Dans le cadre restreint de ces dispositions, les partenaires tarifaires peuvent adapter le tarif à un rythme annuel. Les premières corrections reposant sur l'évolution des coûts devraient intervenir en 2028. Une revalorisation de la médecine de premier recours est prévue dans la version 2027 du tarif, actuellement entre les mains du Conseil fédéral pour approbation. Enfin, la FMH met tout en œuvre pour pouvoir fournir dès que possible des informations fiables et différenciée sur l'évolution des coûts.

Informations complémentaires

www.fmh.ch

www.tarifsambulatoires.fmh.ch

Renseignements

Politique & communication, FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

Fédération des médecins suisses (FMH)

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.